



PROCES VERBAL
CONSEIL ECOLE DOCTORALE DU
Mardi 25 Juin 2019

Présents

Membres du Conseil de l'Ecole Doctorale

Monsieur Joël ANDRIANTSIMBAZOVINA

Monsieur Arnaud DE BISSY

Monsieur Alexandre CHARPY

Madame Kamilia BENTAIEB

Monsieur Abdesslam DJAZOULI-BENSMAIN

Madame Virginie MANGION

Monsieur Maxime MALDENT

Excusés

Les membres absents

Ordre du jour :

- Approbation du PV du Conseil de l'Ecole Doctorale du 29 Mars 2019
- Retour sur les élections des représentants des doctorants
- Auto-évaluation Hcéres
- Validation des compléments d'études
- Informations diverses

La séance est ouverte à 14h30.

Présentation de l'ordre du jour.

Approbation du PV du Conseil de l'Ecole Doctorale du 29 Mars 2019

Le Procès-verbal est adopté à l'unanimité par les membres du Conseil de l'Ecole Doctorale.

Retour sur les élections des représentants des doctorants

Le Professeur ANDRIANTSIMBAZOVINA se félicite de l'organisation et de la réussite de l'élection des représentants des doctorants.

Le directeur de l'Ecole Doctorale expose aux représentants des doctorants qu'il est disponible pour toutes questions avant un conseil de l'ED.

Auto-évaluation Hcéres

Le Professeur ANDRIANTSIMBAZOVINA revient sur l'évaluation qui a lieu tous les 5 ans dans les universités.

La visite de la délégation aura lieu entre Novembre et Février après la fin de la procédure de remplissage par les services centraux de l'Université.

L'évaluation comprendra une journée entière de visite de l'Ecole Doctorale avec les membres du conseil de l'ED et des doctorants.

Le directeur de l'Ecole Doctorale présente rapidement le dossier de 37 pages qui sera remis en amont aux membres de l'Hcéres.

Validation des compléments d'études et d'inscriptions

Le directeur de l'Ecole Doctorale rappelle aux membres du Conseil le fonctionnement du complément d'études.

Le dossier de Madame Delfin Rosaro n'est pas validé par les membres du Conseil.

Informations diverses

Le Professeur ANDRIANTSIMBAZOVINA présente le guide de l'Ecole Doctorale pour 2019/2020.

Il rappelle l'obligation de 8 doctorants maximum par directeur de thèse.

Il présente rapidement les futurs axes de formations aux représentants des doctorants.

Les représentants questionnent les professeurs sur la possibilité de la création d'un fichier de TD vacants.

Le Professeur De Bissy explique qu'ils doivent s'adresser directement aux présidents de section.

Le Professeur De Bissy attire l'attention sur les plateformes de tutorats qui propose à des doctorants des services sur la rédaction de mémoire et d'aides aux devoirs.

Il faut faire attention sur ces pratiques frauduleuses.

Le directeur de l'Ecole Doctorale remercie Virginie Mangion pour l'ensemble de son travail sur les formations à destination des doctorants.

La séance est levée à 16 heures.